



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

MARDI 11 AVRIL 2023

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

- M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président
- M. ZIDI Mustapha, Vice-Président

Collège A :

- Mme ALLARD-POESI Florence
- Mme COLL Isabelle
- Mme GOROCHOV Nathalie
- Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle
- M. MALFATTI Edoardo
- M. NAILI Salah
- Mme PARISOT Yolaine
- Mme PELZ Elisabeth
- Mme PERELMAN Galina
- Mme RAFFARIN Anne

Collège B :

- M. AISSAT Abdelrazak
- M. DOMINGUES Rui Patrick
- M. GERMAIN Philippe
- M. HAMELIN Fabrice
- M. JAMAIN Stéphane
- M. LESCURE Jean-Marie
- Mme MAQUEZ Sonia
- Mme MARGUET Laurie
- Mme RIFAI Hala

Collège C :

- Mme CHAUVEL Séverine
- Mme CRETIN SOMBARDIER Marie
- M. DUYCK Clément
- Mme JOURNET Emilie
- Mme N'DAH-SEKOU Virginie
- M. RICHARD Thomas

Collège dit des « personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé » (BIATSS) :

M. HUET Jean-Baptiste
 M. COSTES Bruno
 Mme THERIAL Claire
 Mme CAUPOS Emilie
 Mme BEIS Elisabeth

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme GAUCHER Andrea
 M. JOLIVOT Sébastien
 M. GACHOWSKI Thomas
 Mme AZAROUAL Myriam
 Mme YILMAZ Irem
 M. HAGHEGHE Mohammadreza
 M. RICHARD Sébastien
 Mme VILLEMIN-PINEAU Lilas
 M. AYDIN Murat
 M. MERCATI Arthur
 Mme LIEOU Lucie
 Mme PATRIARCHE Pauline

Suppléants

M. BENNEKA Abdelmalek
 M. EL MATOUSSI Aicem
 M. MARTZOLFF Toan
 Mme BENDJEBBOUR Lina
 Mme TERQUEM Valérie

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A :

M. BOFFA Romain (procuration donnée à Mme ALLARD-POESI)
 Mme CONDON Sylvie (procuration donnée à Mme GOROCHOV)
 M. JOIGNEAUX Christophe (procuration donnée à Mme RAFFARIN)
 M. MEYER Daniel (procuration donnée à Mme PELZ)

M. WAGENER Noé (procuration donnée à M. NAILI)

Collège B :

Mme BARAU Caroline (procuration donnée à M. MALFATI)

Collège BIATSS

Mme BOVE Sarah (procuration donnée à Mme THERIAL)

Collège des usagers

M. PAIN Kenny (procuration donnée à Mme PATRIARCHE)

M. FRAIZE Baptiste (procuration donnée à Mme PATRIARCHE)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme TAMAIN Sylvie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme HAMON Marie-Laure (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme PREVOT-CARPENTIER Muriel (procuration donnée à M. DOMINGUES)

M. BARBIER Marc (procuration donnée à Mme ALLARD-POESI)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

Mme BERGES Karine, VP sciences avec et pour la société

M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'INSPÉ

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. GILBERT Simon, VP affaires institutionnelles

Mme GOURNAY Lucie, Administratrice provisoire de l'UFR LLSH

M. LEGENDRE François, Administrateur provisoire de l'UFR FSEG

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR sciences et technologie

M. KENADID Ilyas, Responsable de la stratégie et des grands projets

M. DEMERET Simon, Directeur de la DAJG

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la DAJG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du président de l'université.....	7
1.2 Approbation des procès-verbaux des séances du 21 novembre 2022 et du 12 décembre 2022	10
2. VIE INSTITUTIONNELLE.....	13
2.1 Désignation des membres usagers de la section disciplinaire usagers.....	13
2.2 Appel à candidatures pour la composition de la commission d'évaluation du CAC plénier	17
3. FORMATION ET RECHERCHE.....	22
3.1 Approbation de la lettre de cadrage des appels à projets ERASME	22
4. QUESTIONS DIVERSES.....	33
Index	34

La séance est ouverte à 14 heures 12 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

M. le Président.– Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants à ce Conseil académique. Je les félicite pour leur élection. Nous comptons énormément sur eux, pas seulement lors de ce Conseil, mais lors de tous les Conseils auxquels ils seront présents, ainsi que pour le développement du projet ERASME et du Parlement étudiant. Nous aurons l'occasion d'en reparler, puisqu'il est en voie de construction.

En introduction, ils peuvent se présenter à l'ensemble des collègues.

M. RICHARD.– Bonjour à tous. Je m'appelle Sébastien Richard. Je suis élu en CFVU secteur 2, en première année de STAPS.

Un intervenant.– Je suis élu CFVU secteur 2. Je suis en troisième année de philosophie.

Mme LIEOU.– Bonjour, je suis Lucie Lieou. Je suis en première année de chimie biologie, titulaire en CFVU et au Conseil de gestion de sciences et technologies.

M. MARTZOLFF.– Bonjour à tous. Je suis Toan Martzloff, élève en première année de DUT génie électrique et informatique industrielle. Je suis suppléant en CFVU, secteur 3.

M. BENNEKA.– Bonjour à tous. Je suis Abdel Benneka, suppléant de la CFVU. Je suis en deuxième année de droit.

M. JOLIVOT.– Bonjour à tous. Je suis Sébastien Jolivot. Je suis en première année de licence AEI Green business. Je suis titulaire en secteur 1.

Mme PATRIARCHE.– Bonjour à tous. Je suis Pauline Patriarche, étudiante en deuxième année d'études d'infirmière. Je suis titulaire en secteur 4.

Mme GAUCHER.– Bonjour à tous. Je suis Andréa Gaucher, titulaire secteur 1, en troisième année AEI. Je suis également assesseur chargé de l'alliance européenne Aurora.

Mme TERQUEM.– Bonjour, je suis Valérie Terquem. Je suis en doctorat au laboratoire IRG. Je suis suppléante à la commission recherche, en secteur 1.

Mme AZAROUAL.– Bonjour, je suis Myriam Azaroual. Je suis étudiante en troisième année de droit et titulaire en CFVU, secteur 1.

M. GACHOWSKI.– Bonjour à tous. Je suis Thomas Gachowski, étudiant en droit, élu en secteur 1 pour mon deuxième mandat.

M. MERCATI.– Bonjour. Je suis Arthur Mercati, étudiant en troisième année de licence de géographie. Je suis titulaire CFVU en secteur 2.

M. HAGHEGHE.– Bonjour à tous. Je suis Mohammadreza Hagheghe, membre de l'UNEF, droit et sciences politiques.

M. AYDIN.– Bonjour à tous. Je m'appelle Murat. Je suis élu étudiant en CFVU, secteur 2.

M. le Président.– Nous devons également élire le VP étudiant ou la VP étudiante. Notamment pour raison d'une élection dans les composantes, cela a été reporté. Nous aurons l'occasion de prévoir à nouveau cette élection.

Nous nous présenterons les uns et les autres. Je suis Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Président de l'université.

M. ZIDI.– Je suis Mustapha Zidi, vice-président dynamique formation et recherche, et également président du Conseil académique restreint.

M. SIMON.– Simon GILBERT, vice-président affaires institutionnelles.

M. le Président.– D'autres vice-présidentes et vice-présidentes se présenteront lorsqu'ils viendront sur l'estrade.

1.1 Point d'information du président de l'université

M. le Président.– Après ces présentations, un point d'information, afin de vous parler d'ERASME. Il s'agit d'un projet assez transformant, pour lequel nous avons été financés à hauteur d'un million d'euros. Ce projet porte l'engagement autour des communautés sous toutes leurs formes, avec également l'engagement très fort des étudiants. Tout à l'heure, Romain Aparicio interviendra pour présenter un projet d'appel d'offres et pourra répondre à vos questions. De nombreux ateliers se mettent en place avec des étudiants. Toutes les communautés, celle des enseignants-chercheurs, celle des chercheurs, celle des agents de UPEC, notamment les BIATSS qui sont le tissu administratif de notre université se réunissent, afin d'élaborer un projet de transformation de cette université. Nous le reverrons dans le cadre de l'appel d'offres qui vous sera proposé, sur lequel vous devrez vous prononcer.

Les choses avancent bien, sous la houlette de Romain Aparicio qui est le directeur opérationnel du projet ERASME et, sur le plan politique, de Simon GILBERT et de Karine Bergès, vice-présidente sciences avec et pour la société. Aujourd'hui, l'élan est

plutôt positif, avec plusieurs VP à l'œuvre et beaucoup de réunions préparatoires permettant d'avancer. La transformation est staffée autour de Romain Aparicio qui pourra vous la présenter.

Concernant le projet Aurora, Andréa s'est présentée en tant qu'assesseur. Il s'agit d'un projet européen magnifique autour des valeurs de l'UPEC, dont celle d'aller vers une approche transformante de nos communautés, en incluant l'inclusif. Nous sommes une université et une université est faite pour faire réussir les étudiants, quelle que soit leur trajectoire initiale. C'est vraiment quelque chose qui est martelé au niveau d'Aurora. Quelles que soient les situations, nous souhaitons porter les réussites de nos étudiantes et étudiants.

C'est également la partie recherche d'Aurora portée par Florence Allard Poesi, vice-présidente recherche. L'ensemble est coordonné par notre collègue Martin Schwell qui n'est pas présent aujourd'hui, mais fera un point. Il porte l'ensemble de la coordination au niveau européen.

Ce projet embarque tout le monde, toutes les communautés, avec de nombreux groupes de travail dans lesquels nous sommes impliqués. Nous sommes même leaders dans un certain nombre de groupes de travail appelés « *work packages* », déclinant les grands objectifs d'Aurora, dont l'inclusion et le développement durable. Ces éléments sont aujourd'hui très fortement portés par les communautés étudiantes. À ce titre, nous aurons l'occasion d'y revenir et de vous y embarquer. Andréa pourra y revenir si elle le souhaite, mais les étudiantes et étudiants sont extrêmement représentés dans l'alliance européenne et y sont très actifs.

Nous pourrions y revenir, mais les choses avancent. Le *kick-off meeting* a démarré et à présent, nous sommes vraiment dans la dynamique de mise en place, notamment des équipes administratives et politiques.

Nous avons répondu à un nouvel appel d'offres, puisqu'il s'agissait de renouveler l'alliance pour six ans. Nous savons que nous sommes dans le tuyau d'arrivée, puisque les alliances déjà présentes ayant réussi seront renouvelées et financées. Les financements ont un impact sur les mobilités, ce qui est un point important qui nous concerne toutes et tous.

Je voudrais également faire un point sur la réussite de la première vague au PUI, Pôle universitaire d'innovation dont les couleurs de l'UPEC sont portées par Florence Allard Poesi. Le premier oral a été passé et nous en avons encore deux. Si nous ne nous prenons les pieds dans le tapis, nous devrions avoir du succès. Il s'agit d'un pôle d'innovation à l'échelle du site incluant l'EGE, l'Ecole vétérinaire et l'Ecole

des Ponts. C'est un tremplin pour l'innovation qui impacte de façon importante l'ensemble des communautés, y compris celle des étudiants entrepreneurs. C'est extrêmement large. Il s'agit de valorisation de l'innovation et l'UPEC est plutôt bien placée pour porter ce drapeau.

Vous avez dû en entendre parler de ce point la presse et je ne m'étendrai pas, parce que ce n'est pas le lieu pour en parler de façon trop générale. Le rapport de la Cour des comptes a été publié. Il peut être lu de façon différente, selon que l'on connaisse ou non l'histoire. Il est un peu partisan sur l'échec de la fusion, il y a quelques années. Cela remonte assez loin. Il ne met pas suffisamment en avant l'ambition portée par cette université depuis plusieurs années en termes d'engagement des communautés, de réussite de départements qui ne sont pas forcément le 5^e arrondissement de Paris. C'est l'un de nos savoir-faire, notamment dans la professionnalisation. Il met surtout en point d'orgue la soutenabilité de cette ambition, en omettant de dire que par rapport à l'université de Nantes qui est à peu près comparable, le delta est de cinquante millions. Les universités sont dotées différemment en termes de subventions de service public. Il y a donc un petit trou dans la raquette, qu'ils évoquent un peu. En tout cas, cette université se développe sur un large territoire, sur plusieurs sites, sur lesquels il faut accompagner les communautés. Elle est sous-dotée par rapport à d'autres, puisque la différence par étudiant est de 800 euros. Si vous multipliez par 40 000, vous voyez à peu près ce que cela représente. La Cour des comptes l'a cité, mais aurait pu davantage le mettre en avant et contester la politique de l'État, ce qu'elle ne fait pas. Cette politique fonctionne par fusions et de façon un peu confuse. Pour le moment, il n'y a pas de vision d'ensemble, sinon de faire appel à quatre ou cinq universités de niveau Shanghai. Il n'y a pas de vision d'ensemble coordonnée de la politique de l'État. J'en parle en connaissance de cause, parce que c'est un sujet sur lequel je m'irrite assez facilement.

En revanche, même si l'on peut s'effrayer de quelque déficit, nous sommes très loin d'autres universités. Les 5 millions de déficit pour une université ayant un budget de 350 millions s'absorberont sans trop de douleur cette année. Je le répète, nous le répéterons sans cesse et le confirmerons par des actions, parce que parfois, les actes valent mieux que les paroles, il s'agira de renforcer les recherches et leur diffusion. Là encore, nous mettrons les moyens et les enveloppes budgétaires favoriseront la recherche qui est sous-dotée dans notre université. Nous effectuerons ce travail. Vendredi prochain, en Conseil d'administration, je m'exprimerai sur la méthode que je souhaite, après l'avoir fait en comité de direction, avec les directeurs et directrices de composante. Il s'agit d'une méthode très simple : nous sommes dans le même

bateau et pour avancer, nous devons parler de la même voix, savoir où nous allons ensemble, si nous sommes d'accord et si nous le sommes, la façon dont nous procédons. C'est du dialogue et en principe, cela fonctionne mieux que du *top down*, afin de créer de l'accompagnement et que l'appropriation des dossiers par les uns et les autres ait lieu.

Je n'en dirai pas davantage sur la Cour des comptes. Je suppose que nous aurons l'occasion d'y revenir. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis d'un naturel optimiste permanent. Je ne suis donc pas inquiet. Nous avons des marges de manœuvre. Nous irons également solliciter l'État, afin d'obtenir des moyens par le biais des contrats d'objectifs et de moyens qui sont pour le moment un peu « fumeux ». Nous devrions cependant obtenir des moyens, puisque nous avons un dialogue de performance. Ces moyens permettront de mieux doter en personnel des services souvent sous-dotés.

Pour la recherche, nous avons eu quelques succès sur des appels d'offres. Nous avons également eu une très belle réussite avec l'Inspé et le rectorat autour des mathématiques. Je crois que notre université réussit. Elle est plutôt vue comme une université de la réussite.

Sur les éléments concernant le CAC restreint, Mustapha Zidi vous en parlera, mais nous définirons ensemble les méthodes pour le repyramidage, qui a fait pas mal couler d'encre. Sur le RIPEC, il s'agit également d'afficher la couleur et les méthodes. En tout cas, ce qui est exprimé dans ce RIPEC et ce repyramidage est le fait de donner une sorte de présidentialisation au système, ce que je ne souhaite pas, parce que cela n'a pas de sens. Il y a des groupes de travail, des instances qui s'expriment et à la fin, des résultats. Généralement, je cautionne les résultats. Le fait de créer un équilibre femmes-hommes est évident. Là encore, il faut que des candidates passent leur HDR. D'après ce que j'ai compris, cette année devrait être plutôt féminine, ce qui équilibrera forcément les choses et tant mieux.

Je n'en dirai pas davantage en termes de point d'information. Je passe la parole à Mustapha pour la suite et répondre à vos questions.

1.2 Approbation des procès-verbaux des séances du 21 novembre 2022 et du 12 décembre 2022

M. ZIDI.– Je vous propose de reprendre l'ordre du jour et la suite, en particulier la vie de l'établissement qui correspond au premier point. Comme les anciens élus le savent et les nouveaux qui le découvrent, nous avons à approuver les procès-verbaux des

séances précédentes, à savoir celui du CAC du 21 novembre et celui du CAC du 12 décembre.

Les procès-verbaux se trouvent sur le SharePoint de l'instance et chaque élu y a accès, afin de modifier ou de corriger ses interventions. Dans ce procès-verbal du 21 novembre figurent plusieurs points qui avaient été abordés. Nous avons entamé une série de présentations par les vice-présidents de l'université de leurs thématiques respectives. Le premier vice-président, Julien Aldhuy a fait un point d'étape du plan de sobriété énergétique. Son intervention complète figure dans ce procès-verbal. Un autre point abordé lors de ce CAC est la composition d'un groupe de travail du CAC plénier. Le CAC plénier traite un certain nombre de dossiers et s'appuie sur ce groupe de travail composé d'élus, afin de préparer les travaux et d'examiner les dossiers en amont de l'instance, en particulier le BQ-ER, nous y reviendrons tout à l'heure. Lors de ce CAC du 21 novembre a également été abordée la campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2023. Comme vous le savez, le CAC a une prérogative statutaire, à savoir donner un avis sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur. Pour le quatrième point important abordé lors de ce CAC du mois de novembre, il s'agissait d'entendre Lolita Rubens, vice-présidente, présenter sa feuille de route, sa mission concernant la stratégie relative à la responsabilité sociétale de l'université. Il s'agit des points essentiels qui ont été abordés, discutés et débattus lors de ce CAC du 21 novembre.

Comme je l'ai indiqué précédemment, ce procès-verbal figure sur le SharePoint. Je ne sais pas si certains d'entre vous sont intervenus, ont corrigé, amendé, proposé des modifications.

M. DUYCK– J'ai proposé des modifications et ajouté des commentaires, mais j'ai l'impression qu'ils n'ont pas été pris en compte. C'est un détail, mais Julien Aldhuy s'appelait Julien Duyck.

Mme HMAMOU.– Ces modifications ont été prises en compte.

M. DUYCK– Je n'ai pas vu la correction sur SharePoint. Merci.

M. ZIDI.– Y a-t-il d'autres interventions concernant ce procès-verbal ? Je vous propose de passer au vote. C'est peut-être un peu difficile pour les nouveaux, mais nous sommes bien obligés de faire valider les PV par l'instance.

Avant de passer au vote, Fadoua va nous rappeler les procurations. Le quorum est atteint.

Mme HMAMOU.–

- M. Boffa a donné procuration à Mme Allard Poesi ;
- Mme Condon a donné procuration à Mme Gorochov ;
- M. Joigneaux a donné procuration à Mme Raffarin ;
- M. Meyer a donné procuration à M. Duyck ;
- M. Wagener a donné procuration à M. Naili ;
- Mme Barau a donné procuration à M. Malfatti ;
- Mme Bove a donné procuration à Mme Therial ;
- M. Pain a donné procuration à Mme Patriarche ;
- M. Fraise a donné procuration à Mme Patriarche ;
- Mme Tana a donné procuration à M. Dubois–Randé ;
- Mme Hamon a donné procuration à M. Dubois–Randé ;
- Mme Prévot–Carpentier a donné procuration à M. Domingues,
- M. Barbier a donné procuration à Mme Allard Poesi.

M. ZIDI.– Merci, Fadoua. Le quorum étant atteint, je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose à ce procès-verbal du CAC du 21 novembre 2022 ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Il faut compter. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci pour ce vote.

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du CAC du 21 novembre 2022 à la majorité.

M. ZIDI.– Le deuxième vote concerne le procès-verbal du CAC plénier du 12 décembre. A été abordée par la vice-présidente recherche, Florence, la lettre de cadrage ERASME au travers de généralités à ce stade. Nous y reviendrons plus précisément tout à l'heure. Toujours dans cette dynamique de faire intervenir les vice-présidents sur leurs missions, Pierre Valarcher, vice-président numérique était intervenu sur la politique du numérique, la gouvernance et le schéma directeur associé. Karine Bergès qui est présente aujourd'hui était intervenue sur le label « sciences avec et pour la société ». En dehors de ces interventions de vice-présidents, d'autres points ont été discutés et débattus, notamment celui sur les axes stratégiques. Nous avons demandé aux différents porteurs de venir présenter les actions qu'ils ont entamées et les perspectives associées. De la même manière, concernant les *graduate programs*, en particulier pour ceux ayant ouvert en 2022, nous avons demandé aux porteurs de venir présenter un premier bilan. Toujours concernant les *graduate programs*, nous avons demandé à Noé Wagener, élu du CAC,

de venir présenter un projet de *graduate program* intitulé « Enjeux juridiques et politiques du numérique ».

Un autre point abordé a concerné le BQ-ER, le bonus qualité enseignement recherche. Il s'agit d'un dispositif de financement permettant de soutenir des actions faisant le lien entre enseignement et recherche, impliquant plusieurs composantes, plusieurs laboratoires. Au travers d'un appel à projets, les dossiers ont été examinés et évalués par le CAC. Il s'agissait de la première vague 2022-2023. Lors de ce CAC du mois de décembre, nous avons adopté les différentes enveloppes budgétaires pour les projets sélectionnés.

Voici donc les différents sujets abordés lors du dernier CAC, celui du mois de décembre, encore une fois. Y a-t-il des interventions sur le procès-verbal qui se trouve aussi sur le SharePoint, comme le précédent ? Y a-t-il des corrections à apporter ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'oppose à ce procès-verbal ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Neuf. Y a-t-il des procurations absentes ? Deux. Merci.

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du CAC du 12 décembre 2022 à la majorité.

M. ZIDI.– Le premier point « Vie de l'établissement » étant clos, je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour, « Vie institutionnelle ».

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Désignation des membres usagers de la section disciplinaire usagers

M. ZIDI.– Nous commençons par la désignation des membres usagers, donc des membres étudiants de la section disciplinaire. Je vais tout de suite donner la parole à la DAJG, Simon et Fadoua qui vont expliquer les différentes règles concernant la section disciplinaire, en particulier sa constitution. Elle est déjà constituée côté enseignants, il s'agit ici de terminer cette constitution avec des élus étudiants du CAC, afin que cette juridiction de première instance soit opérationnelle le plus rapidement possible.

M. le Président.– Nous pouvons peut-être donner des éléments d'ordre général, la façon dont elle est convoquée, les dossiers à traiter, etc.

M. ZIDI.– Un certain nombre de candidatures a été déposé, mais nous verrons qu'il en manque quelques-unes. Il était prévu que Simon donne des éléments sur le fonctionnement de cette juridiction, le nombre de dossiers à traiter, le type de dossiers. Nous pourrions éventuellement compléter.

M. DEMERET.– Bonjour à tous. Nous avons quelques *slides* à vous présenter. Concrètement, nous allons vous demander de composer le collège usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants. Cette section disciplinaire statue en premier ressort, c'est-à-dire qu'ensuite, des instances sont susceptibles d'être saisies des appels contre les décisions prises par cette section disciplinaire. Il y a une juridiction d'appel devant le CNESER réunie en formation disciplinaire et une juridiction de cassation devant le Conseil d'État.

Quels types de faits sont-ils concernés ? Tous les usagers de l'université sont concernés, qu'ils soient auteurs ou complices de faits pouvant être répréhensibles. Ces personnes peuvent être déférées pour fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion de l'inscription, des épreuves de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours. C'est ce qui représente fort heureusement 90 % des affaires traitées aujourd'hui par la section disciplinaire. Ce sont essentiellement des affaires de fraude dans le cadre des examens. Elles peuvent également être déférées pour des faits de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'université. Je disais « fort heureusement », parce que dans ce cas, nous parlons de violences, d'incivilités, de perturbations. Nous en avons également, mais dans une moindre mesure.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre.

La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est la suivante : quatre professeurs des universités, quatre maîtres de conférences ou assimilés et huit usagers. Comme je vous l'ai indiqué, nous ne procédons aujourd'hui qu'au renouvellement partiel de la section disciplinaire du fait des élections venant de se dérouler en mars et de l'élection de nouveaux étudiants.

Environ une session se tient par trimestre, soit environ quatre sessions dans l'année, sachant que nous n'avons pas besoin des huit usagers à chaque session. Nous essayons de faire tourner en fonction des disponibilités des uns et des autres. L'avantage du collège des usagers est que vous êtes assez nombreux, en tout cas plus nombreux que dans les autres collèges. Nous rencontrons donc moins de difficultés pour tenir compte de vos disponibilités personnelles.

Quelles sont les modalités de la désignation ? Les membres sont élus par et parmi les représentants élus titulaires du collège usagers du Conseil académique plénier. C'est la particularité de cette élection. Habituellement, dans le cadre du Conseil académique, seuls les élus titulaires sont appelés à voter les différents points. Les représentants suppléants le sont uniquement en cas d'absence ou d'empêchement des élus titulaires. En revanche, pour la désignation des membres de la section disciplinaire, les membres titulaires et suppléants votent et sont éligibles.

Les collèges sont composés de manière paritaire. Nous procéderons de deux manières. Nous commencerons par désigner les sièges occupés par des femmes qui seront attribués à la suite des élections parmi les membres femmes du collège usagers et par l'ensemble des membres titulaires et suppléants du Conseil académique plénier. Nous procéderons de la même manière pour les sièges occupés par des hommes. Nous aurons quatre sièges occupés par des femmes et quatre sièges occupés par des hommes à combler.

Le scrutin est plurinominal majoritaire à deux tours, avec une majorité absolue au premier tour et une majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix, le membre le plus âgé sera désigné. Concrètement, nous n'aurons pas de deuxième tour aujourd'hui, puisque nous n'avons pas suffisamment de candidatures, mais nous allons en parler tout de suite.

Afin de gagner un peu de temps, nous vous avons distribué des boîtiers de vote. Ils garantissent votre anonymat, parce que nous ne savons pas à qui les boîtiers sont distribués. Vous devrez vous prononcer sur quatre noms. Vous avez quatre choix à faire et n'allez pas voter quatre fois pour la même personne. Ce sera donc assez simple. Il faudra appuyer sur « A », « B », « C », « D ». Une fois que vous aurez appuyé, la réponse sera prise en compte et vous ne pourrez pas revenir en arrière. En allumant vos boîtiers, lorsque vous appuyez sur la touche « *Enter* », un petit encadré doit apparaître en haut à gauche de l'écran, dans lequel il est écrit « 62 ». Je vous demande de vérifier que ce chiffre est bien indiqué.

Aujourd'hui, nous avons reçu la candidature de Mme Lilas Villemin-Pineau et de Mme Lucie Lieou. Il manque deux étudiantes pour composer la section disciplinaire. C'est parfait, nous les avons. Pouvez-vous m'indiquer votre nom ?

Mme BENDJEBBOUR.– Lina Bendjebbour.

Mme AZAROUAL.– Je suis Myriam Azaroual, mais j'étais déjà inscrite.

M. ZIDI.– Il manque une candidature pour les hommes. Nous en avons deux.

M. MERCATI.– Arthur Mercati.

M. RICHARD.– Sébastien Richard.

M. DEMERET.– Comme il y a 90 agents, l'appel ne se fait pas devant le CNESER.

Un intervenant.– Que je préside.

M. DEMERET.– Je vous propose de passer au vote. Lorsque je vous le dirai, vous pourrez vous saisir des boîtiers. Pour le collège des femmes, sachant que nous avons quatre candidates pour quatre sièges, il suffit que vous votiez « A », « B », « C » ou « D ». Vous pouvez évidemment vous abstenir. J'ouvre le vote. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Il est procédé au vote électronique.

M. DEMERET.– Tous ceux qui ont souhaité exprimer leur vote ont-ils pu le faire ?

Mme Villemin-Pineau, Mme Lieou, Mme Bendjebbour et Mme Azaroual sont élues pour composer le collège usagers de la section disciplinaire. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. DEMERET.– Nous passons à l'élection du collège des hommes. Vous avez la candidature de M. Mohammadreza Hagheghe, de M. Abdelmalek Benneka, de M. Toan Martzloff, de M. Arthur Mercati et de M. Sébastien Richard. Vous pouvez voter.

Il est procédé au vote électronique.

M. Abdelmalek Benneka, M. Toan Martzloff, M. Mohammadreza Hagheghe et M. Sébastien Richard sont élus membres de la section disciplinaire.

Applaudissements.

M. DEMERET.– J'en profite pour vous donner deux ou trois informations complémentaires. Comme vous le savez, les élections des usagers n'ont pas permis de désigner des membres au sein de la CR secteur 2 et de la CR secteur 4. Nous organiserons donc des élections partielles les 10 et 11 mai prochains. Pour le collège des personnels, à la suite d'un changement de qualité d'un membre, nous organiserons également des élections partielles les 10 et 11 mai pour le collège B secteur 2 de la CR.

Avez-vous des questions ? Merci à tous.

M. ZIDI.– Je vous remercie pour la mise en place de cette section disciplinaire qui pourra dès à présent se réunir et travailler.

2.2 Appel à candidatures pour la composition de la commission d'évaluation du CAC plénier

M. ZIDI.– Je vous propose de passer au deuxième point de la vie institutionnelle, à savoir l'appel à candidatures pour la composition d'une commission d'évaluation du CAC plénier. Comme vous le savez, depuis le début de cette mandature, nous avons fonctionné avec un groupe de travail, en attendant la modification des statuts de l'université. Simon pourra y revenir. Pour situer le rôle de cette commission d'évaluation, il s'agit, en amont du CAC plénier, d'instruire et d'évaluer un certain nombre de dossiers, en particulier ceux relatifs au bonus qualité enseignement recherche dont j'ai parlé précédemment. Nous demandons également à cette commission, en amont du CAC plénier, d'instruire les dossiers relatifs à des demandes de création de *graduate programs* et d'évaluer le fonctionnement des axes stratégiques. Il s'agit d'un travail relativement lourd, mais qui permet de préparer les dossiers de façon à ce que les élus soient éclairés avant de prendre une décision.

Comme vous avez pu le voir sur le SharePoint, un appel à candidatures pour cette commission d'évaluation sera lancé à partir du 14 avril, avec une clôture le 10 mai. Simon Gilbert peut peut-être dire un mot de cette commission, en tout cas sur sa composition que nous avons souhaitée plurielle, à savoir composée d'étudiants, de BIATSS, d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Nous vous indiquerons le nombre et l'organisation qui va avec.

M. GILBERT.– Bonjour à tous. Je m'exprime en tant que président de la commission des statuts, afin de vous indiquer que nous avons toiletté les statuts et le règlement intérieur pour mettre en forme et apporter des précisions quant à des éléments qui relevaient de l'usage. Depuis des années, nous avons des manières de faire, des pratiques qui n'étaient pas couchées sur le papier ni précisées. Il a donc été décidé d'opérer une modification de nos statuts, lesquels exigent en leur article 26 que lorsqu'un Conseil ou une commission prend soin de se faire assister au titre de l'instruction par une commission, le fonctionnement, la composition, les modalités de désignation de cette commission doivent être précisés dans le cadre des statuts et du règlement intérieur. Nous avons mis en application les statuts qui demeuraient incomplets.

La commission d'évaluation du Conseil académique est composée de vingt enseignants-chercheurs issus à la fois du corps des professeurs et assimilés et de celui des maîtres de conférences et assimilés, pour moitié élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire et pour moitié provenant de la communauté parmi les non-élus au sein d'un Conseil central. Je rappelle les chiffres : vingt enseignants-chercheurs, dix provenant de la CR et de la CFVU, dix non élus à un Conseil central provenant de la communauté. Nous avons également deux personnels de la filière des bibliothèques, des ingénieurs, de la filière administrative, des personnels techniques, sociaux et de santé, que l'on appelle les « BIATSS ». Le premier provient de la commission de la recherche ou de la commission de la formation et de la vie universitaire. Le second vient de la communauté parmi les non-élus au sein d'un Conseil central. C'est le même principe de symétrie, avec un élu d'un Conseil central (CAC) et un non-élu d'un Conseil central provenant de la communauté.

Se rajoutent à cela six étudiants, dont un provenant de la CR, deux de la commission de la formation et de la vie universitaire. Il y a dissymétrie, parce qu'il y a davantage d'étudiants au sein de la CFVU que de la CR. Dès lors, si nous voulons que notre commission soit représentative des équilibres des deux commissions du CAC, il fallait davantage d'élus de la CFVU que d'élus de la CR. Ce sont donc six étudiants au maximum dont un provenant de la CR, deux de la CFVU et trois provenant de la communauté étudiante qui ne sont pas élus au sein d'un Conseil central.

Quel est l'intérêt ? Il s'agit d'avoir une commission dont les éléments structurants reflètent les équilibres au sein du CAC, c'est-à-dire les proportions d'enseignants-chercheurs, de BIATSS, d'étudiants, en prenant respectivement en compte les équilibres internes à la CR, ainsi qu'à la commission de la formation et de la vie universitaire. Il s'agit également de faire en sorte qu'il n'y ait pas que des élus d'un Conseil central, du CAC en l'espèce. La raison est simple et tient à deux arguments. Le premier argument est que les élus des conseils centraux sont souvent amenés à s'impliquer dans de nombreux dossiers. Le fait qu'ils puissent dégager du temps en plus pour ces commissions d'évaluation ne va pas toujours de soi, en tout cas d'après les calendriers fixés pour les réunions de cette commission. D'expérience, nous savons qu'il est difficile pour les élus de se dégager du temps, de se mobiliser. Le second argument est que le fait d'inclure des non élus à un Conseil central présente également l'opportunité pour des personnes de la communauté d'avoir l'occasion de découvrir ce qu'est la vie dans les conseils centraux, de se saisir des informations

inhérentes à l'activité des conseils, de participer à la vie de l'université, sans pour autant avoir été élus. Cette combinaison entre élus et non-élus permet également le renouvellement des générations. À un moment donné, certains élus désireront ne plus l'être et des non-élus qui auront participé à des commissions, goûté à cette vie démocratique auront une appétence pour ce rôle. Pour les élections à venir, ils pourront se dire : « Je me lance. Je suis intéressé. Le fait de participer à ces commissions m'a intéressé. Je veux participer à la vie de mon établissement. »

C'est la discussion que nous avons eue au sein de la commission des statuts et cela a été accepté et voté au Conseil d'administration. Autrement dit, ce que je vous décris est dans l'ordre juridique.

M. ZIDI.– Merci, Simon. Comme je l'ai indiqué précédemment, le lancement officiel de l'appel à candidatures aura lieu le 14 avril. Vous avez le formulaire sur le SharePoint, avec tout le descriptif rappelé par Simon.

Une autre information concerne le rythme de ces commissions d'évaluation du CAC plénier. La moyenne est d'une réunion avant chaque CAC plénier, sachant que nous avons au minimum quatre CAC pléniers par an. Le prochain aura lieu le 22 mai et le suivant début juillet. C'est le rythme de ce type de commission.

M. GILBERT.– Certains et certaines parmi vous auront envie de candidater pour siéger dans cette commission. Candidatez, vous êtes les bienvenus. Si vous êtes très nombreux à le faire, vous vous doutez qu'il y aura des arbitrages. L'équipe politique examinera à la fois la représentativité en fonction des secteurs, des corps, de la parité des membres de ce Conseil qui auront manifesté un intérêt. Les candidats qui ne sont pas élus à un Conseil central seront également choisis de manière à ne pas créer de doublon. S'il y a déjà deux candidats du secteur 1 et du secteur 2 parmi vous qui souhaitent siéger dans la commission, vous vous doutez bien que nous n'en prendrons pas deux autres du même secteur parmi les non-élus. L'objectif est d'arriver à représenter l'entièreté de la palette de l'établissement. Un élément important est que sur le plan politique, l'ensemble des listes a vocation à être représenté et à participer. C'est très important. Une proposition vous sera faite, sera soumise à discussion, à votre examen. Elle sera susceptible de bouger si vous en formulez le souhait. Elle sera ensuite votée par vous, de manière que le CAC ait accepté la composition de la commission d'évaluation.

M. ZIDI.– En attendant la mise en place de cette commission d'évaluation, nous fonctionnons toujours avec le groupe de travail mis en place il y a quelque mois. Il

sera amené à se réunir prochainement, afin d'examiner les dossiers BQ-ER de la vague 2 que nous examinerons lors du CAC du 22 mai. Cette nouvelle commission prendra effet à partir du 22 mai.

Il s'agissait ici d'un point d'information.

Un intervenant.– J'ai une question à poser à Simon Gilbert concernant les personnels et étudiants provenant de la communauté. Si je comprends bien, il y aura un appel à bonnes volontés. Il y a dix places pour les enseignants-chercheurs, deux pour les BIATSS et six pour les étudiants. Quel sera le processus ? S'il y a par exemple seize candidats, est-ce le CAC qui votera ou seront-ils nommés par la présidence ?

M. GILBERT.– Je l'ai indiqué tout à l'heure, mais je n'ai peut-être pas été clair. Les candidatures ne vous sont pas adressées directement à vous. La boîte aux lettres est l'équipe politique. D'ailleurs, la maîtrise de l'ordre du jour relève également du président. Formellement, c'est toujours le président qui vous formule une proposition. Un appel à candidatures sera lancé. Nous allons réceptionner toutes les candidatures, regarder qui parmi les membres du CAC est désireux de l'intégrer. Ceux qui sont dans le CAC et désireux de l'intégrer ont évidemment une forme de priorité, puisqu'ils font partie du CAC. En quelque sorte, ils sont naturellement amenés à être choisis en premier. Par exemple pour les étudiants de la commission d'évaluation, si nous avons deux candidats du secteur 1, nous pouvons les prendre. Si dans la communauté des non-élus, nous avons encore deux candidats du secteur 1, plus deux candidats du secteur 3, nous n'allons pas reprendre deux candidats du secteur 1 dans la communauté des non-élus. Sinon, nous nous retrouverions avec quatre étudiants du même secteur, ce qui ne serait pas bon.

Les candidats du CAC sont prioritaires en fonction de leur profil, de leur secteur, de leur genre. Ensuite, nous examinerons les candidatures des étudiants de manière que la proposition qui vous sera faite par le président de l'université permette de refléter le plus largement possible les secteurs, les sensibilités, etc. Ensuite, c'est le CAC qui vote, c'est-à-dire qu'une discussion sur la liste a lieu en CAC. Si vous trouvez que nous vous avons fait une proposition dans laquelle un secteur est trop représenté, vous pouvez soumettre un changement à la discussion. Une fois qu'une discussion aura eu lieu et qu'un consensus apparaîtra dans l'échange, nous soumettrons au vote. C'est ainsi que cela se passe dans tous les conseils. L'idée n'est pas de soumettre au vote pour éviter une discussion, mais de soumettre au vote lorsque nous nous serons mis d'accord.

Un intervenant.– Pour rebondir sur ce que je viens d’entendre, la priorité donnée aux élus du CAC signifie que nous pourrions avoir uniquement des élus, sans membre de la communauté.

M. GILBERT.– Non.

Un intervenant.– Dans ce cas, je ne comprends pas la priorité.

M. GILBERT.– Je vais prendre un exemple : ici, des étudiants viennent de plusieurs secteurs. Imaginez que parmi les étudiants, seuls deux soient intéressés par le fait de siéger dans cette commission d’évaluation. S’il y en a un du secteur 1 et un du secteur 2, comme ils siègent déjà au CAC, nous pouvons considérer que nous allons les retenir. Maintenant, s’il y a de la place pour six étudiants, que d’autres étudiants se portent candidats et qu’il y en a quatre des secteurs 1 et 2, il faut garantir que tous les secteurs soient représentés. Ceux parmi vous qui auront candidaté ont une forme de priorité. Ensuite, nous compléterons avec les non-élus. C’est rationnel.

M. le Président.– Si vous êtes tous candidats, c’est super. Il n’y a pas de problème.

M. GILBERT.– Si vous êtes tous candidats, il faudra également arbitrer, puisque seuls trois étudiants parmi vous pourront faire partie de la commission d’évaluation. Dans ce cas, je ne sais pas quels seront les critères. Cela relèvera d’une discussion.

Mme HMAMOU.– C’est déjà ce qui se passe pour la commission des moyens et la commission des statuts.

M. GILBERT.– Oui.

M. ZIDI.– Dans tous les cas, nous espérons beaucoup de candidatures.

M. GILBERT.– À la fin, c’est le CAC qui vote. C’est le point important, à savoir que ce n’est pas une décision politique, mais une décision du CAC.

M. le Président.– L’ensemble des listes sera présenté. Les choix ne seront pas politiques. Il s’agit d’un choix d’équilibre, notamment par secteur ou liste. Nous vous ferons une proposition qui pourra être modifiée. Il s’agit vraiment de trouver les équilibres et que tout le monde soit représenté.

M. ZIDI.– Avez-vous d’autres questions ?

Une intervenante.– Pourriez-vous expliquer les enjeux et ce que sont les axes stratégiques ?

M. ZIDI.– Souhaitez-vous connaître le rôle de la commission ?

Une intervenante.– Oui.

M. ZIDI.– Comme je l’ai indiqué précédemment, nous souhaitons que cette commission d’évaluation puisse travailler en amont du CAC plénier. Comme vous l’avez vu, lors du CAC de décembre, nous avons demandé aux porteurs d’axes stratégiques de venir faire un bilan, de présenter et d’échanger avec les élus. Cela se faisait traditionnellement. Comme il est prévu que ce bilan des axes stratégiques se fasse annuellement, voire deux fois par an, nous souhaiterions que cette commission d’évaluation puisse instruire ce bilan en amont. Il s’agit d’un travail préparatoire à l’instance. C’est de cette façon qu’il faut voir les choses. Quel que soit le sujet, cette commission n’est pas décisionnaire. Elle ne donne qu’un avis. La décision revient à l’instance, aux élus que vous êtes.

Avez-vous d’autres questions ou remarques ?

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1 Approbation de la lettre de cadrage des appels à projets ERASME

M. ZIDI.– Nous passons au point 3 de l’ordre du jour, « Formation et recherche ». Je vais demander à Romain Aparicio de nous rejoindre à la tribune. Il s’agit dans un premier temps d’échanger sur la lettre de cadrage des appels à projets ERASME. Simon et Romain interviendront sur le contenu de cette lettre. Ensuite, après discussion, nous vous demanderons un vote sur cette lettre qui se trouve aussi sur le SharePoint.

M. GILBERT.– Nous abordons la présentation d’un appel à projets s’intitulant « Appel à projets transformants ERASMUS ». Comme vous l’avez compris, pour ceux d’entre vous qui viennent de rejoindre le Conseil académique plénier, il existe au sein de l’université un certain nombre d’appels à projets portant des noms liés à leur objet (recherche, enseignement–recherche, enseignement–recherche, international, etc.). Ces appels à projets sont accompagnés d’un budget permettant de financer les projets. C’est une manière pour les conseils centraux de soutenir des activités de la communauté, de soutenir des projets qui concernent soit uniquement les projets des porteurs, c’est-à-dire des démarches parfois personnelles, soit des projets pouvant avoir un impact réel sur l’établissement. L’appel à projets transformants ERASME qui vous est présenté aujourd’hui s’inscrit clairement dans le cadre d’un projet de l’établissement. Vous le savez, ERASME est la réponse à l’appel à projets Excellence qui nous a permis d’être lauréats dans le cadre des programmes d’investissement d’avenir de quatrième génération autour du concept de l’université engagée.

Aujourd'hui, cet appel à projets est une note de cadrage. Ce sont le cadre et les conditions dans lesquelles il est possible de candidater. À l'intérieur, vous y trouvez des éléments de présentation, à la fois de la philosophie de cet appel à projets, des objets qu'il concerne, de ses objectifs, des conditions d'éligibilité des projets, des financements, des candidatures. Vous avez également un descriptif des modalités de candidature, des critères et processus d'évaluation, avec une présentation du circuit d'instruction et de décision. À la fin, un élément concerne les conditions d'exécution et de partage d'informations sur la manière dont l'argent a été utilisé.

L'accent est mis sur la dimension transformante. Dans le cadre d'ERASME, le cœur du sujet est l'université engagée et la façon dont l'université peut penser ses missions à travers le concept d'engagement sur un territoire, ce territoire n'étant pas forcément celui du Val-de-Marne. Il peut s'agir d'un territoire situé sur un autre continent. L'idée est d'essayer de mener des actions concernant la formation, la recherche, l'insertion professionnelle, toutes nos missions classiques à partir d'une focale que nous allons rajouter si elle n'existe pas déjà et qui concerne la façon dont nous pouvons avoir un impact sur un territoire, sur la société, la façon dont nous pouvons partager les connaissances. L'objectif est de faire en sorte que notre université ne se contente pas d'exercer ses missions classiques, mais qu'elle les exerce avec pour préoccupation d'accompagner la société, un territoire, de partager la connaissance, de coconstruire avec des partenaires.

Une idée très forte est que les communautés de l'UPEC ont vocation à se réunir, à travailler ensemble. Il ne s'agit pas de nier la différence des fonctions ni des statuts, mais d'essayer de faire en sorte qu'il y ait une cohésion, que nous soyons soudés autour de notre projet. C'est fondamental, parce que les enseignants-chercheurs ne peuvent pas réaliser des projets sans les BIATSS. Les BIATSS ont également besoin de s'impliquer dans la vie de l'établissement et de partager avec les enseignants-chercheurs la compréhension de ce que sont les objectifs de projets de formation recherche. Autrement dit, nous avons besoin de faire se rencontrer les communautés. Cet appel à projets vise justement à faire communauté au sein de l'UPEC.

Concernant les caractéristiques génériques, cet appel à projets sera pensé sur cinq années, de 2023 à 2027, pour une somme globale de 3,3 milliards. Sont envisagés 500 000 euros pour la première année et 700 000 euros pour les années suivantes, 2024, 2025, 2026, 2027. Le choix de ces montants relèvera évidemment d'une décision du Conseil d'administration. Pour l'instant, elle n'est pas prise, mais c'est ainsi que nous envisageons le déploiement de la mobilisation de ces fonds.

Le budget ERASME met évidemment l'accent sur les projets transformants, ce qui ne signifie pas qu'ERASME a le monopole des projets transformants. Vous pouvez très bien avoir des projets transformants dans le cadre des autres AO. En revanche, sur cet AO, ce sont des projets transformants. Il y a vraiment une exigence que ce soient des projets transformants et dans la philosophie ERASME.

En ce moment, des ateliers sont organisés, notamment pour travailler sur le concept de l'engagement. Une charte autour de l'engagement d'ERASME verra le jour et pourra également représenter une source d'inspiration. Il peut très bien y avoir du cofinancement. Ce n'est pas exclusif.

Les projets doivent être coconstruits avec plusieurs parties prenantes, en interne ou à l'extérieur de l'université. « Plusieurs parties prenantes » signifie plusieurs communautés. Il peut s'agir d'enseignants-chercheurs et de BIATSS, d'enseignants-chercheurs et d'étudiants, d'étudiants et de BIATSS. Les possibilités sont multiples. Il peut également s'agir de communautés externes à l'UPEC. L'idée est de combiner, de mélanger la culture et l'origine de ceux qui porteront les projets, afin de faire communauté. Il ne s'agit pas simplement de le déclarer, il faut également que nous puissions faire cette communauté et cet appel à projets remplit justement cet objectif.

Il s'agit également d'articuler plusieurs objectifs. Il ne peut pas s'agir uniquement de recherche, d'enseignement ou de pratiques administratives, de culture administrative. Il faut combiner plusieurs types de cibles : recherche et formation, enseignement et changement de pratiques, par exemple.

Certains défis sociétaux et environnementaux ont été identifiés comme ayant vocation à être soutenus, mais il est bien écrit « notamment », ce qui signifie que la liste n'est pas du tout exhaustive. Nous pouvons débattre du recours à l'expression « défis sociétaux ». Certains peuvent considérer que c'est un peu une taxinomie à la mode, que nous n'avons pas besoin de parler de défis, que nous pourrions parler d'objets de recherche ou de sujets de recherche. C'est vrai, mais dans ERASME, il y a tout de même l'idée de travailler également avec un territoire, des acteurs, des associations, des entreprises, des collectivités. L'idée que nous relevions certains défis montre également que nous ne sommes pas dans une perspective purement universitaire. Nous sommes également avec les acteurs d'un territoire, avec lesquels nous essayons de coconstruire un projet. Sur un territoire, nous pouvons considérer certains sujets comme ayant une dimension particulièrement prégnante à un moment donné et l'idée est de les identifier.

Évidemment, la liste n'est pas close et tout projet peut y avoir sa place.

Concernant les financements, il n'y a pas de somme plancher, mais une somme plafond de 150 000 euros. Il s'agit d'une somme assez importante. Vous imaginez qu'en fonction des années, nous pouvons soutenir quatre ou cinq projets avec ce montant. Nous pouvons à peu près tout financer, sauf les frais de publication de revues. Nous pouvons très bien financer du contrat doctoral, de l'investissement, du matériel, des données, des vacances, des ouvrages. C'est extrêmement souple.

Tout le monde peut candidater : enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, BIATSS. On n'est pas obligé d'être employé par l'UPEC pour candidater. On peut très bien être employé par l'Inserm ou le CNRS, par exemple. En revanche, il faut travailler dans un laboratoire ou une composante de notre université.

Je ne vais pas détailler les modalités de candidature. Elles sont écrites et il y a une dimension pratico-pratique.

Un point intéressant est que nous avons imaginé que les choses pourraient se faire de manière itérative, avec en quelque sorte une lettre d'intention présentée par les porteurs, dans laquelle ils présentent leur vision générale du projet. Vous avez ensuite une institution qui s'appelle « COMEX ERASME ». Il s'agit du comité exécutif d'ERASME constitué de certains vice-présidents, de membres de la Direction générale des services. Ils examinent la lettre d'intention. En aucun cas pour vous censurer, mais au contraire pour vous éclairer, ils se permettent, si vous en exprimez le besoin, de vous proposer de vous mettre en relation, de développer des réseaux que vous n'avez pas identifiés, du moins de vous informer qu'il existe peut-être des opportunités dans l'université qui n'ont pas été aperçues et pourraient vous permettre d'enrichir votre projet. En revanche, si votre projet est totalement en dehors des clous par rapport à la philosophie, ils se permettent de vous en informer. Cela ne vous empêchera pas de déposer un projet, mais en tout cas, ils vous préviennent qu'ils ont l'impression que vous êtes totalement en dehors des clous, ce qui signifie d'une certaine façon que vous n'avez quasiment aucune chance d'être soutenu derrière. La première étape est donc cette lettre d'intention.

Ensuite, le COMEX donne un avis sur la conformité. Cet avis repart aux porteurs qui peuvent retravailler la copie s'ils le souhaitent. Ils présentent ensuite un projet. Ce projet passe au COMEX qui identifie qui est compétent pour connaître du projet s'agissant de l'affectation de fonds ERASME. Le schéma se dédouble, mais ce n'est pas si compliqué que cela en a l'air. L'organe compétent de manière principielle, c'est

vous, le Conseil académique. Tous les projets qui auront un lien avec la recherche, la formation, la vie universitaire, les conditions de travail, partiront au Conseil académique. Un projet pourrait ne pas relever des compétences du Conseil académique dans le Code de l'éducation. Nous en avons discuté et avons identifié avec grande difficulté les cas qui sortiraient des compétences du CAC. Nous avons tout de même imaginé qu'en théorie, cela pourrait arriver. Si cela arrivait, nous ne pourrions pas l'envoyer au CAC et ce serait le COMEX qui trancherait. La probabilité que des cas relèvent du COMEX est quasiment nulle.

Que se passe-t-il ? Le COMEX identifie s'il s'agit d'un dossier plutôt CAC ou plutôt COMEX. Il désigne des rapporteurs. Nous faisons appel à une commission d'évaluation que nous n'avons pas appelée « commission d'évaluation », parce que nos statuts n'ont pas été aménagés de manière que nous ayons une commission d'évaluation propre à ERASME. Or, c'est le projet qui vous est présenté, d'avoir une commission d'évaluation propre à ERASME, pour la raison suivante : si vous regardez la commission d'évaluation du CAC, vous verrez qu'elle est très déséquilibrée, c'est-à-dire avec beaucoup d'enseignants-chercheurs, très peu de BIATSS, peu d'étudiants. Je parle de la commission d'évaluation relevant de nos statuts. ERASME est un projet original en ce sens qu'il vise à rapprocher les communautés. Au sein de l'équipe politique, avec la Direction générale des services, nous avons beaucoup réfléchi à cela. Nous vous formulons donc une proposition qui est pour l'instant provisoire, parce que nous aimerions qu'elle puisse se traduire dans les statuts, à travers une révision des statuts. Cependant, le calendrier de la commission des statuts, du CSA, du Conseil d'administration ne nous a pas permis d'aborder ce point.

La proposition est la suivante : nous souhaiterions qu'il y ait un groupe d'évaluation, une « commission d'évaluation » qui ait une représentation tripartite absolument symétrique, avec le même nombre d'enseignants-chercheurs, de BIATSS et d'étudiants. Il s'agit vraiment de faire en sorte que les trois communautés soient représentées à parts égales au sein de cette commission. Il s'agit donc d'une commission d'évaluation propre à ERASME, propre à cet appel à projets ERASME, qu'il faudra évidemment constituer.

Cette commission d'évaluation est pilotée par plusieurs VP : VP CFVU, VP recherche, VP dynamique enseignement recherche, VP étudiant, mais également par le directeur exécutif d'ERASME – mon voisin. Des rapporteurs sont désignés et là, le modèle est très classique : les rapporteurs évaluent les dossiers. Nous le faisons au sein de la commission recherche depuis des années. Ces rapporteurs font une expertise.

Ensuite, la commission se réunit. À partir des expertises des rapporteurs, elle instruit, puis elle fait des propositions au Conseil académique plénier. Elle donne également cette information au COMEX qui a besoin de savoir ce que deviennent les projets et la façon dont ils sont évalués. En revanche, c'est bien le Conseil académique qui se charge d'arbitrer, va décider quels projets sont soutenus et combien il veut donner d'argent aux projets qu'il a retenus.

Si jamais un projet ne relève pas du CAC, par exemple un projet immobilier avec de la végétalisation, pour lequel nous ne voyons pas exactement le rapport avec le CAC, que le COMEX estime qu'il ne peut pas rentrer dans les compétences du CAC, il considère qu'il relève de sa compétence. Pour que ce ne soit pas seulement une décision du COMEX, la même commission d'évaluation attachée au CAC va également instruire pour le COMEX et lui formuler une proposition. Cela signifie qu'à nouveau, notre commission d'évaluation, avec un tiers d'étudiants, un tiers de BIATSS, un tiers d'enseignants-chercheurs, formule une proposition et le COMEX arbitre. En principe, cette hypothèse ne devrait quasiment jamais, voire jamais arriver, mais nous avons tout de même prévu qu'elle puisse exister.

Les éléments principaux sont donc : lettre d'intention, projet, évaluation par une commission et Conseil académique. C'est le schéma à retenir.

Des choses sont encore à travailler sur la façon de désigner les rapporteurs, le vivier des rapporteurs, la grille d'évaluation des rapporteurs. Nous avons le temps de vous faire des propositions avant que les rapports soient écrits. Cela vous sera présenté en temps utile.

S'agissant de l'exécution, un bilan annuel sera réalisé, afin d'indiquer la façon dont les projets ont été menés. Je n'ai pas évoqué la dimension pluriannuelle, mais vous l'avez vue dans le texte.

M. le Président.– Nous pouvons peut-être indiquer le calendrier.

M. GILBERT.– Il est prévu que le lancement ait lieu le 12 avril. Aujourd'hui, nous sommes le 11. Si vous décidez de valider cet appel à projets, dès demain, l'appel à projets sera diffusé à la communauté. Le 11 mai, dans un mois, les lettres d'intention arriveront. Le COMEX ERASME pendra une semaine pour examiner ces projets, rendre un avis de conformité, celui-ci ne pouvant jamais bloquer un projet. Je le rappelle, il s'agit simplement d'un avis de conformité. Un mois après, le 16 juin, il y aura le dépôt des projets consolidés. L'expertise du groupe de travail évaluation démarrera en juin, jusqu'à début juillet, avec des rapporteurs qui effectueront le travail, puis le groupe

se réunira. Début juillet, le CAC plénier arbitrera, ce qui permettra de financer les projets avant l'été. Ceux qui ont des projets sauront avant l'été s'ils ont un soutien. Immédiatement après, dès la rentrée, il y aura la suite.

M. le Président.– Dès la rentrée, nous embrayerons sur la suite.

M. GILBERT.– Pour le début de l'année 2024.

M. le Président.– Le financement tombera en juillet et dès l'automne, nous redémarrerons l'appel d'offres.

M. GILBERT.– C'est annuel. Nous parlons là du financement 2023. Cela signifie qu'au mois de juillet, les collègues sauront qu'ils sont soutenus pour un projet qui démarre en 2023 ou se fait en 2023. S'il est pluriannuel, il se prolongera. En tout cas, ils pourront attaquer tout de suite. À la rentrée, nous relançons le processus pour 2024.

M. ZIDI.– Y a-t-il des questions ?

Un intervenant.– Les sommes engagées viennent-elles en plus ? Sont-elles apportées à l'université ? L'université engage-t-elle de l'argent de son propre budget ?

M. GILBERT.– Tout est dans le budget. C'est de l'ANR.

Un intervenant.– Pouvons-nous imaginer des cofinancements, par exemple une partie ERASME et l'autre partie CVEC ?

M. GILBERT.– Tout à fait. C'est prévu dans le texte.

Y a-t-il d'autres questions ou des points vous semblant mériter une simplification ?

Une intervenante.– Il s'agit d'un appel à projets transformants. Vous avez expliqué l'ambition derrière le terme « transformant ». Je m'interroge sur les conditions d'éligibilité. Il ne s'agit pas forcément d'une promotion d'étudiants, d'une composante, d'un laboratoire, d'une communauté, mais il peut s'agir simplement d'une personne. Je me demande si le fait que ce soient des personnes qui sont isolées à un endroit peut vraiment avoir un caractère transformant. Quelles sont les conditions attendues ? S'il n'y a pas d'engagement derrière les structures, j'ai du mal à voir en quoi c'est transformant.

M. GILBERT.– Nous avons évoqué ce sujet dans le cadre de nos discussions. Évidemment, dans nos réflexions, nous avons bien identifié le fait que plus c'est structuré dans le dépôt, plus cela a des chances d'être transformant. Cependant, nous ne pouvons pas exclure des collègues isolément ou une idée géniale, afin que cela

puisse ensuite être dupliqué à une échelle plus structurée de l'établissement. C'est l'idée, ne fermons pas la porte à des collègues qui auront vu quelque chose que personne n'a vu et qui pourrait ensuite servir de modèle à une échelle plus organisée ou plus structurée institutionnellement.

Une intervenante.– Je ne doute pas qu'il y ait des idées géniales. Si l'idée est géniale à un certain niveau, mais qu'au niveau local, il n'y a pas eu d'adhésion ou d'engagement, cela peut s'avérer périlleux. A priori, si l'idée est géniale...

M. GILBERT.– Il est certain que nous ne pouvons pas imposer à une composante un changement de pratique qui viendrait s'immiscer dans le périmètre de décision de la composante. Si quelqu'un dit : « J'invente une nouvelle formation. Je demande des vacances pour compléter, etc. », des individus ne peuvent pas modifier individuellement une organisation institutionnelle, se substituer aux organes compétents.

M. le Président.– Ils peuvent le proposer.

M. GILBERT.– Oui, ils peuvent le proposer, et heureusement. Sinon, cela voudrait dire que ce ne serait plus transformant, mais déstructurant.

Une intervenante.– C'est une forme de transformation.

Un intervenant.– Les laboratoires ou les composantes feront-ils à un moment partie de la structure d'information des décisions ?

M. GILBERT.– Oui.

Un intervenant.– Cela n'apparaît pas.

M. GILBERT.– Nous ne l'avons pas noté, mais pourrions le rajouter.

Un intervenant.– Nous pouvons l'intégrer dans le processus, dans le dossier.

M. GILBERT.– Oui, c'est un point important, quel que soit l'échelon, d'ailleurs, que ce soit la composante, le laboratoire ou même la Direction. Il faut que les doyens, les laboratoires, les directions sachent également ce que sont les idées qui émergent. Nous pouvons le rajouter dans les modalités de candidature. En page 3, à la fois pour la lettre d'intention et le projet, nous pourrions ajouter : « Les projets seront visés par les laboratoires des porteurs, composantes et directions, en fonction du projet. » Il n'y a pas de raison non plus de le soumettre à tout le monde.

Un point très important est que « viser » signifie « informer ». Il n'est absolument pas question d'introduire ici l'idée que la composante doit décider. Elle peut dire : « Cela me semble dangereux, parce que cela va au-delà de ce qui relève du rôle de chacun dans la composante. » En revanche, cela ne peut pas être considéré comme un *stop-and-go*.

Un intervenant.– Oui, ce n'est pas un filtre.

M. GILBERT.– D'ailleurs, des débats ont eu lieu au sein de la commission recherche pour savoir quel sens cela revêt de soumettre aux laboratoires un projet qui est présenté. En aucun cas une direction de laboratoire ne peut donner son accord à un projet au nom de la liberté académique. En revanche, le fait qu'une direction de laboratoire soit informée des projets présentés a du sens du point de vue de la supervision de l'activité scientifique dans un laboratoire. C'est la même chose, c'est visé.

Je vous propose qu'en page 3, à côté de « lettre d'intention » et de « dossier projet », nous ajoutions entre parenthèses : « Les projets sont visés par les laboratoires, composantes, directions administratives de rattachement, en fonction de ce qui s'impose. » S'il s'agit d'étudiants qui ne sont pas dans la démarche d'un laboratoire, il n'y a pas besoin de mettre un laboratoire. En revanche, si des étudiants de la faculté de droit et de la faculté FSEG ont un projet en commun, les deux doyens visent afin d'indiquer qu'ils ont bien été informés du projet.

M. le Président.– Il ne faudrait pas un circuit aboutir à un circuit de signatures délirant.

M. GILBERT.– Non, ce n'est pas le cas. Sachant que si jamais le directeur de laboratoire ou le doyen n'ont pas visé, c'est-à-dire qu'ils se sont abstenus de viser, cela ne peut pas être un frein. En revanche, l'administration écrira, afin de savoir pourquoi il n'a pas été visé, de manière que nous puissions informer les évaluateurs et les élus qu'une omission ne relève pas d'une inaction du porteur qui aurait été en défaut en ne sollicitant pas la personne compétente.

Une intervenante.– C'est un super projet et il serait intéressant qu'il soit accessible à tous les étudiants. Une communication de la part de l'université est-elle prévue, afin que les étudiants soient informés du projet ?

M. APARICIO.– Nous attendons le vote du Conseil. Une communication est prévue sur le site, les réseaux sociaux, les terminaux des campus. Nous n'avons pas refait l'affiche, parce que la voie digitale nous semblait plus appropriée. Nous comptons

également sur vous pour relayer les éléments. Dès que ce sera approuvé, nous appuierons sur le bouton de lancement des éléments de communication dès demain.

Une intervenante.– Merci.

M. APARICIO.– Avez-vous d'autres questions ? Je vous remercie. Je remercie également Simon pour cette présentation très claire et synthétique. Il est vrai que comme nous travaillons dessus depuis des semaines et des mois, c'est forcément plus facile pour nous.

Je voudrais signaler un élément plus global concernant ERASME. Le lancement de l'appel à projets transformants est le sujet de notre assemblée. La première année d'ERASME qui s'est ouverte et arrivera à son terme cet été est encore une année d'élaboration et de coconstruction du programme. Pour ce faire, nous avons engagé un certain nombre d'actions. Des ateliers par objet sont mis en place, avec les objets qui avaient été définis et portés dans la candidature : un bureau de l'engagement, un centre de réussite et de bien-être étudiant, le *co-design* des formations, l'observatoire d'impact de la recherche. Ces ateliers viennent de se dérouler. Nous sommes en train de travailler sur les synthèses et certains tiendront encore une ou deux séances.

Nous avons également engagé une démarche de projet de services, c'est-à-dire que nous avons demandé aux services centraux, aux directions administratives de travailler à ce que pourrait être leur projet de services à trois et cinq ans, dans le cadre de l'université engagée de référence que doit être l'UPEC. Nous l'avons également demandé aux services administratifs dans les composantes. Ils vont rendre ces projets de services et nous les présenter à partir du mois de mai. Dans ce cadre, des ateliers étudiants sont organisés. Je voulais particulièrement le signaler aux étudiants présents. Deux ateliers se dérouleront à Créteil la semaine prochaine, les 17 et 18 avril. Dans le cadre de l'enquête, puisqu'un questionnaire a été envoyé le mois dernier, nous avons demandé aux étudiants de donner une adresse mail s'ils souhaitaient participer aux ateliers, même si le questionnaire restait anonyme. Un certain nombre d'étudiants nous a transmis leur adresse mail. Nous les avons invités aux ateliers, mais ils restent tout à fait ouverts. Si vous souhaitez vous y inscrire, je vous invite à le faire, à rayonner autour de vous, afin de mobiliser des étudiants qui souhaiteraient participer. Ce sont des ateliers très conviviaux de deux heures, dans lesquels nous allons vraiment réfléchir à ce que peut être une université engagée comme l'UPEC dans quelques années. Votre vision étudiante est très intéressante. Vous voyez l'adresse s'afficher, mais c'est plutôt pour l'appel à projets. Si vous

souhaitez nous contacter pour cela, il y a l'adresse erasme@u-upec.fr. Vous pouvez nous contacter, nous sommes derrière, notamment si vous voulez participer à ces ateliers. Il y en aura deux à Créteil et un à Fontainebleau. Celui de Fontainebleau n'est pas encore calé, mais à Créteil, ce sera les 17 et 18, lundi et mardi prochain. N'hésitez pas, nous serons heureux de vous avoir avec nous.

M. GILBERT.– Je n'ai pas tout détaillé dans la présentation, mais mon voisin de gauche a attiré mon attention sur un élément. Lorsqu'il s'agit d'un projet financé de manière pluriannuelle, bien évidemment, il existe une possibilité de stopper le financement si le projet n'est pas du tout accompli. Le COMEX émet chaque année un avis sur la poursuite du projet, lequel est transmis au CAC. Le CAC décide s'il continue de financier, dans l'hypothèse où, par exemple, rien n'aurait été fait. Dans l'hypothèse où il y aurait des modifications substantielles, une nouvelle instruction est prévue.

Je ne rentre pas dans tous les détails, mais je voulais mentionner ce point.

Avant le vote, je voudrais rajouter que cette année, c'est le premier AO. Il sera expérimenté. Des choses apparaîtront peut-être comme n'étant pas claires pour la communauté. N'hésitez pas, en fonction des retours que vous avez, des témoignages que vous entendez, à faire des suggestions dans un an, afin de dire : « Cette partie n'est pas bien comprise. Elle prête à confusion. Il y a une ambiguïté. Il faudrait peut-être apporter un complément dans l'AO sur ce volet, etc. » Un AO bouge, évolue en fonction des résultats qu'il produit.

M. ZIDI.– Merci, Simon, merci Romain. Le CAC plénier joue un rôle important dans l'évaluation de ces projets, avec un suivi. Il sera intéressant d'avoir le bilan, en particulier de savoir où nous en sommes lorsqu'un projet est pluriannuel. De toute façon, il y aura une instruction au fur et à mesure. Nous voyons bien que le rôle de l'instance est renforcé.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je vous propose de passer au vote, moyennant les modifications annoncées par Simon. Je ne sais plus de quelle façon c'est formulé, mais c'est au niveau de la lettre d'intention et sur le document. La partie visa des structures sera précisée, que ce soient des laboratoires ou des composantes.

Qui s'oppose à cette lettre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? C'est approuvé. Merci à tous. Le lancement officiel de l'appel à projets transformants ERASME aura donc lieu demain. Nous serons bien évidemment amenés à rediscuter d'ERASME dans le cadre de cette instance.

Le conseil d'administration approuve la lettre de cadrage des appels à projets ERASME à la majorité.

Nous arrivons presque à la fin de ce CAC plénier. Il est 15 heures 45.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. ZIDI.– Y a-t-il des questions diverses ? Non. Je vous remercie. Je remercie également la DAJG, ainsi que tous les services ayant contribué à l'organisation de l'instance. Nous basculons en CAC restreint, avec des dossiers un peu plus volumineux à traiter. Je demande aux enseignants-chercheurs de rester dans l'amphithéâtre.

La séance est levée à 15 heures 53.

Index

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

M. Fraise.....12
M. Pain.....12

Mme Tana..... 12